

Le projet de 300 logements et Chaligny sème tou

Une importante enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre en vue de déclarer d'intérêt public un projet de 300 logements dans les communes de Neuves-Maisons et de Chaligny, au sud de Nancy. Mais une association de riverains ne veut pas laisser faire.

C'est un vieux dossier qui a déjà au moins 15 ans. Et qui pourrait prendre encore une dizaine d'années. Mais pour ces défenseurs, comme pour ses opposants, les enjeux sont extrêmement importants localement.

Nous sommes à une quinzaine de kilomètres au sud de Nancy, dans les communes verdoyantes de Neuves-Maisons (7.000 habitants) et de Chaligny (2.800 hab.)

Les deux communes enten-

dent construire, sur une énorme surface d'un peu plus de treize hectares, une zone d'aménagement concerté (ZAC), avec pas moins de 300 logements : près de 200 à Chaligny et une centaine à Neuves-Maisons. Nom du futur lotissement : « Les Hauts de Moselle. »

Les parcelles concernées par le projet sont situées à flanc de coteau en rive droite de la Moselle et sont orientées sud, sud-ouest. Le site est actuellement composé de nombreux secteurs de vergers peu entretenus, ainsi que des prairies de fauche et de pâture.

Le projet fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 2 octobre. Décidée par arrêté préfectoral, cette enquête est préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). Déclaration qui conduirait à une série d'expropriations ; une soixantaine de propriétaires restent encore à convaincre.

Espèces protégées

Dans son avis rendu en 2019 sur le projet, dans lequel figure notamment l'étude d'impact, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Grand Est détaille les raisons de ce projet.

Selon la MRAe, les deux communes subissent « une

forte pression foncière », un vieillissement de leur population et possèdent une « typologie de logements peu adaptés aux nouvelles configurations familiales ». À Chaligny notamment, il y a un « déficit de logements locatifs » et peu de petits logements pour les jeunes.

Dans sa synthèse, la Mission émet nombre de réserves sur les plans établis, notamment sur la « consommation foncière » et sur le peu de prise en compte quant à la réduction de l'emploi de la voiture.

La MRAe indique que le projet induit des impacts sur certaines espèces protégées : « Destruction involontaire d'individus de crapaud calamite, de crapaud commun, de lézard des murailles ; destruction d'habitat particulier d'oiseaux protégés, tels la fauvette grisette, le pouillot fitis, le grimpeur des jardins, la mésange bleue. » La Mission met même en garde sur « le devenir » du lézard des murailles sur le site.

Les deux mairies concernées disent entendre ces arguments. Le projet pourrait ainsi être réajusté après l'enquête publique. À ce jour, la fin du chantier n'est pas prévue avant 2029.

Mickaël DEMAUX

11

millions d'euros, c'est environ le coût du projet de la ZAC des « Hauts de Moselle » sur les communes de Chaligny et Neuves-Maisons.